



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE

<u>Conseillers présents</u>: MM Pascal DEGASPERI; Alain FROGET; Jean-Pierre MENUT Sébastien SIMION; MMES Christine DELORME; Odile DURAND; Céline PIERROT Jacqueline HARDON; Françoise PINET

<u>Absents représentés</u>: Christian BRETON (pouvoir à Sébastien SIMION; Joris GIRARD (pouvoir à Christine DELORME); Yannick LOMBARD (pouvoir à Odile DURAND); Gilles TOURTET (pouvoir à Françoise PINET)

Absents: M. Robert RICHIARDONE; MME Julie GAY-PARA

Les comptes rendu des conseils municipaux du 7 septembre 2018 et du 11 octobre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Madame Christine DELORME est désignée secrétaire de séance.

## **CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

# MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 août 2018, la date limite des offres était fixée au vendredi 14 septembre 2018. Trois bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres. Le marché est constitué d'une tranche ferme, le prestataire devra réaliser les missions suivantes :

- Phase 1 : mise à jour des réseaux
- Phase 2 : élaboration du programme de travaux et analyse financière
- Phase 3 : validation du programme des travaux

Les offres sont jugées en fonction des critères suivants : valeur technique 60/100, prix des prestations : 40/100. Après analyse des offres le classement est le suivant :

- 1. CLAIE: note globale 88/100 montant 15 990 € HT
- 2. CHLEAUE: note globale 82.67/100 montant 19 577.96 € HT
- 3. HYDRAUL'IC : note globale 75.69/100 montant 25 900 € HT

Au vu des résultats obtenus, Madame le maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre la plus avantageuse, le bureau d'études CLAIE pour un montant de 15 990 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

Madame le Maire propose d'inscrire des crédits supplémentaires sur le budget de la commune.

Budget commune - Section de fonctionnement

- Chapitre 011 : + 19 200 € (réfection du mur de la cour de l'école et entretien de la voirie)
- Chapitre 66 : + 800 € (intérêt des emprunts)
- Chapitre 023: 20 000 € (virement à la section d'investissement)

# Budget commune - Section d'investissement

- Aménagement de la mairie : + 200 € (siège ordinateur)
- Réhabilitation de la fontaine : + 300 €
- Révision PLU : + 500 € (frais d'insertion)

- Remboursement capital emprunts: + 2 750 €
- Aménagement quartier du parc 16 535 €
- Virement de la section de fonctionnement 20 000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

# BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

# REMBOURSEMENT DU PRET CONTRACTE POUR LA STATION D'EPURATION

Le capital restant dû à la date de prochaine échéance du 1<sup>er</sup> février 2019 est de 256 507.77 €. Le remboursement anticipé n'est possible qu'à une date d'échéance et doit être effectué à 50 jours calendaires. Si la commune rembourse par anticipation le montant (indicatif) de l'indemnité de remboursement anticipé s'élève à 37 556.23 €.

Madame le Maire souligne que les frais de remboursement doivent être inscrits en section de fonctionnement, or la marge de manœuvre est très faible au budget eau et assainissement. De plus il faudra prévoir des crédits pour les travaux qui devraient être engagés suite à la révision du schéma directeur d'assainissement.

Il est proposé d'étudier éventuellement un remboursement partiel du prêt. Une rencontre avec le trésorier sera fixée prochainement.

### ADMISSION EN NON VALEURS

Le trésorier propose de passer certains titres de recettes en non-valeur. Madame le maire propose au conseil de mettre en attente cette demande.

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ASSOCIATION AERONAUTIQUE D'ASPRES

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge exceptionnellement les frais engagés pour la sécurité pour la fête de l'air à hauteur de 816 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Sébastien SIMION pense qu'il serait mieux approprié que cette manifestation se déroule tous les deux ans en alternance avec le meeting de Tallard.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991NOTRe du 7 août 2015 attribuent à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant la loi n°2018-702 du 3 août 2018 permet le report de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026 si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population s'y opposent avant le 30 juin 2019. Suite au projet de la loi FERRAND les communes ont la compétence assainissement non collectif.

Madame le Maire propose d'approuver le transfert de la compétence assainissement non collectif à la CCBD et de s'opposer au transfert de la compétence eau, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Accord à l'unanimité des membres présents.

# **ACTIONS JEUNESSE**

Il est proposé de reconduire les conventions ci-après pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Convention de mise à disposition de personnel avec le collège de Veynes (reconduction des ateliers « théâtre d'impro » mis en place au collège pendant la pause méridienne)
- Convention pour les ateliers arts plastiques (Madame KOULISCHER interviendra en tant que plasticienne dans le cadre des activités périscolaires)
- Convention pour les ateliers théâtre (la Compagnie Liquidation Totale interviendra dans le cadre des activités périscolaires)
- Convention avec la mairie de La Faurie pour la mise à disposition des locaux (organisation des ateliers d'arts plastiques).

Accord à l'unanimité des membres présents.

Une réunion avec les membres du SIVU s'est tenue en mairie. Plusieurs points ont été soulevés. Une situation budgétaire du service actions jeunesse doit être faite avant la fin de l'année.

## CAISSE DES ECOLES

Une convention de partenariat avec le Département des Hautes-Alpes pour l'aide à la pratique sportive dans les écoles primaires a été signée en octobre 2015. Une délibération est nécessaire pour reconduire la convention pour l'année scolaire 2018/2019. Accord à l'unanimité des membres présents.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **ECOLE**

Le conseil d'école aura lieu le lundi 5 novembre prochain.

# **QUARTIER DU PARC**

Le bureau d'études souhaite que les élus valident le diagnostic de la concertation avant la réunion publique prévue le 8 novembre 2018 à 18 heures à la Maison Pour Tous.

## **COMMUNE D'ASPREMONT**

La commune d'Aspremont a engagé une étude de faisabilité d'un raccordement sur le réseau d'alimentation en eau de la commune d'Aspres.

Madame le Maire propose de prévoir une réunion avec les représentants de la commune d'ASPREMONT pour échanger sur ce sujet.

Céline PIERROT signale qu'il y a un jeu d'enfants du parc municipal à réparer.

Des pots de chrysanthèmes vont être mis au cimetière pour la Toussaint.

La séance est levée à 18 h 30.